



VILLE D'HENRICHEMONT
1 PLACE DE LA MAIRIE
18250 HENRICHEMONT
☎ 02.48.26.70.04
mairiehenrichemont@orange.fr

ARRETE DU 09 septembre 2024 PORTANT REGLEMENTATION DE PERMISSION DE VOIRIE

Le Maire d'Henrichemont,

- Vu les articles L2212-2 et L2213-1 du Code Général des Collectivités Territoriales
- Vu le code de la route
- Vu la demande en date du 05 septembre 2024 par l'entreprise PTX, 86 rue Voltaire - 93100 MONTREUIL pour des travaux de remplacement de poteaux télécom pour le compte d'Axione.
- Afin de permettre le bon déroulement des travaux de remplacement de poteaux télécom pour le compte d'Axione sur la commune d'Henrichemont, à partir du 9 septembre 2024 et ce jusqu'au 27 décembre 2024.
- Vu l'intérêt général ;

ARRETE :

Article 1^{er} : La commune donne permission de voirie à l'entreprise PTX, 86 rue Voltaire - 93100 MONTREUIL pour des travaux de remplacement de poteaux télécom pour le compte d'Axione, sur l'ensemble de la commune.

Article 2^{ème} : La signalisation sera mise en place par l'entreprise.

Article 3^{ème} : La Gendarmerie, le Responsable des Services Techniques, et l'entreprise sont chargés chacun en ce qui le concerne l'exécution du présent arrêté dont ils recevront ampliation.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

018-211801097-20240909-2024-89AR-AR

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 10/09/2024

Le Maire,
Gilles BUREAU



Publié sur le site internet de la commune le 09.09.2024